

COMMUNE DE GOUGENHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 067-216701631-20260424-DCM20266716330-DE

Séance du 24 avril 2026 à 20h à la mairie
Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER
Date de convocation : 20/04/2026

Conseillers élus et en fonction : 15 Quorum : 8 Conseillers présents : 14 et représentés : 1

DCM 2026 - 67163 – 30 Convention avec le SDEA pour la vérification et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1^{er} adjoint), Nathalie WROBEL (2^{ème} adjoint), Matthieu STOLL (3^{ème} adjoint), Alphonse MULLER, Astrid SCHMITT, Pascal SCHMITT, Danielle BRESSOLIER-FAIVRE, Delphine SIMON, Véronique GARNIER, Pascale MULLER, Ludovic CRIQUI, Charlène ROESSLER, Johanne STOERKEL

Était absent : Frédéric MOSTER (procuration)

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que l'entretien et l'expertise périodique des Points d'Eau Incendie (PEI) publics, notamment des poteaux et bouches d'incendie, des puits et des citernes, sont à la charge de la Collectivité conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Bas-Rhin (RDDECI 67).

La Collectivité étant membre du Syndicat des eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, il propose de conclure une convention d'une durée de 6 ans afin de convenir des modalités de réalisation par le SDEA des missions d'expertise et d'entretien des PEI dans les limites du territoire de la Collectivité.

Après lecture du projet de convention et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Autorise le maire à signer la convention** portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) avec le SDEA.

La secrétaire de séance,
Magali THOMAS-MOUKERT

Pour extrait conforme

Le Maire, Laurent KRIEGER

ip

LAURENT KRIEGER
maire
5 mai 2026

